

## Agrément Technique ATG avec Certification



Système de fenêtres à profilés  
en aluminium à coupure  
thermique

**MB-77HSB**

Valable du 28/06/2017  
au 27/06/2022

Opérateur d'Agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association  
Rue d'Arlon, 53 BE-1040 Bruxelles  
[www.bcca.be](http://www.bcca.be) - [info@bcca.be](mailto:info@bcca.be)

Titulaire de l'agrément technique :  
ALUPROF s.a.  
Warszawska 153  
PL 43-300 Bielsko Biala  
POLOGNE  
Tél. : +48 (33) 819 53 00  
Fax. : +48 33 82 20 512  
Site Internet : <http://www.aluprof.eu>  
Courriel : [info@aluprof.eu](mailto:info@aluprof.eu)



Agrément technique	Certification
✓ Profilés en aluminium à coupure thermique	✓ Production de profilés en aluminium à coupure thermique
✓ Système de fenêtres	

Types de fenêtres et portes approuvés conformément à la NBN B 25-002-1

✓	<p>The diagram shows a rectangular window frame with dimensions labeled: 'A' for height, 'B' for width, 'C' for the height of the inner opening, and 'D' for the width of the inner opening. A small arrow labeled 'E' indicates the opening mechanism.</p>	Fenêtre levante-coulissante
---	---	-----------------------------

## 1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du système (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBATc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du système en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du système et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du système soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du système à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBATc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBATc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du système à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBATc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

## 2 Objet

L'agrément technique d'un système de fenêtres à profilés en aluminium à coupure thermique présente la description technique d'un système de fenêtres constituées des composants repris au paragraphe 4, conformément à la méthode de montage indiquée au paragraphe 5, au mode de pose décrit au paragraphe 6 et aux mesures d'entretien et de protection reprises au paragraphe 7.

Sous réserve des conditions précitées et s'appuyant sur l'examen-type initial du titulaire d'agrément, le programme d'essai complémentaire réalisé par le titulaire d'agrément sur mission de l'UBATc et les connaissances actuelles de la technique et de sa

normalisation, on peut supposer que les niveaux de performance repris au paragraphe 8 s'appliquent aux types de fenêtres mentionnés.

Pour d'autres composants, modes de construction, modes de pose et/ou niveaux de performance, cet agrément technique ne pourra pas s'appliquer sans plus et devra faire l'objet d'un examen complémentaire.

Le titulaire d'agrément et les fabricants de menuiseries peuvent uniquement faire référence à cet agrément pour les applications du système de fenêtres dont il peut être démontré effectivement que la description est totalement conforme à la classification et aux directives avancées dans l'agrément.

Le texte d'agrément, de même que la certification de la conformité des composants au texte d'agrément et le suivi de l'accompagnement des fabricants de menuiseries sont indépendants de la qualité des fenêtres individuelles. Par conséquent, le fabricant de menuiseries, le placeur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

## 3 Système

Le système de fenêtres « MB-77HSB » convient pour la fabrication des éléments suivants :

- Fenêtre levantes-coulissantes

Les parties intérieures et extérieures peuvent faire l'objet d'un laquage en poudre ou d'une anodisation. Comme variante, les parties intérieures et extérieures pourront faire l'objet d'un laquage en poudre ou d'une anodisation, chacune dans une couleur différente.

Tous les profilés de résistance en question se composent de deux parties en aluminium, l'une intérieure et l'autre extérieure, extrudées séparément et assemblées de manière continue par sertissage de deux barrettes en ABS formant une coupure thermique.

Cet agrément technique s'appuie, pour ce qui concerne les performances mécaniques des profilés à coupure thermique, sur les essais réalisés sur le système d'assemblage de profilés en aluminium à coupure thermique, conformément à la NBN EN 14024 – voir l'ATG H923.

## 4 Composants

Pour une représentation graphique des composants, nous renvoyons à la documentation du titulaire d'agrément. Celle-ci peut être obtenue auprès du titulaire d'agrément ou, au format électronique, sur le site Internet de l'UBATc.

### 4.1 Profils de résistance en aluminium à coupure thermique

Le tableau suivant reprend les données essentielles des profilés de résistance pouvant être utilisés pour la réalisation de fenêtres conformes à cet agrément.

La rigidité  $I_{xx}$  du profilé par rapport à des charges appliquées perpendiculairement au plan du vitrage (comme l'action du vent) est fonction de la longueur du profilé considéré ; la valeur d' $I_{xx}$  est présentée pour différentes longueurs du profilé.

**Tabel 1 – Profilés de résistance en aluminium à coupure thermique**

Profilés	$I_{xx, 1m}$ (L = 100 cm)	$I_{xx, 1,4m}$ (L = 140 cm)	$I_{xx, 1,8m}$ (L = 180 cm)	$I_{xx, 2,2m}$ (L = 220 cm)	$I_{xx, 2,6m}$ (L = 260 cm)	$I_{xx, 3m}$ (L ≥ 300 cm)	$I_{yy}$	Masse linéique
	cm <sup>4</sup>	cm <sup>4</sup>	cm <sup>4</sup>	cm <sup>4</sup>	cm <sup>4</sup>	cm <sup>4</sup>	cm <sup>4</sup>	kg/m
<b>Profilés pour la réalisation de fenêtres coulissantes.</b>								
K518808X	6,3	11,1	16,0	20,7	24,9	28,5	27,6	1,96
K518650X	6,7	11,2	15,3	18,9	21,9	24,3	8,9	1,36
K718650X	6,7	11,2	15,3	18,9	21,9	24,3	8,9	1,37
K518651X	6,8	11,5	16,1	20,2	23,5	26,3	13,2	1,51
K718651X	6,8	11,5	16,1	20,2	23,5	26,3	13,2	1,53
K518652X	7,0	12,0	17,0	21,5	25,5	28,7	21,4	1,68
K718652X	7,0	12,0	17,0	21,5	25,5	28,7	21,4	1,71
K518653X	7,1	12,4	17,8	22,8	27,3	31,1	33,0	2,07
K718653X	7,1	12,4	17,8	22,8	27,3	31,1	33,0	2,11
K518809X	6,3	11,1	16,0	20,7	24,9	28,5	27,6	1,96
K518810X	6,3	11,2	16,4	21,4	26,0	30,1	41,3	2,21
K518811X	6,3	11,2	16,4	21,4	26,0	30,1	41,3	2,21
K518800X	34,7	61,4	89,9	117,5	142,8	165,1	26,2	3,14
K518802X	28,9	50,7	73,5	95,1	114,6	131,4	38,7	2,87
K518803X	17,9	28,7	38,3	46,1	52,2	56,9	0,0	2,07
K518805X	18,1	31,4	45,2	58,0	69,4	79,1	1,8	1,74
K518815X	21,1	36,0	50,8	64,0	75,3	84,7	5,0	1,91
K518816X	2,1	3,3	4,2	5,0	5,6	6,0	0,0	0,85
K518818X	30,0	48,7	65,6	79,5	90,6	99,2	4,0	1,91
K518812X	4,1	6,4	8,4	9,9	11,0	11,9	5,8	1,25

- extérieur : 120518

## 4.2 Quincaillerie

Les fiches en annexe (1 à 7) présentent, par type de quincaillerie :

- le type (de fenêtre/porte)
- le mode d'ouverture autorisé
- les dimensions maximales des ouvrants
- le nombre de points de fermeture et de rotation en fonction des dimensions de l'ouvrant et des profilés utilisés
- les différents critères normatifs établis.

Le tableau ci-après reprend une énumération des propriétés essentielles des types de quincaillerie pouvant être utilisés pour la réalisation de fenêtres, conformément à cet agrément. Les propriétés mentionnées de la quincaillerie limitent les propriétés des fenêtres qui en sont équipées.

L'ouvrant le plus lourd parmi les ouvrants soumis à l'essai pesait 68,5 kg.

**Tabel 2 – Synthèse des propriétés de la quincaillerie**

	Classe d'agressivité	Durabilité	Poids maximal
<b>Quincaillerie pour fenêtres</b>			
<b>GU 934</b>	Elevé (classe 5)	25 000 cycles (classe 5)	300 kg

## 4.3 Joints

La liste suivante présente une énumération des joints pouvant être utilisés pour la réalisation de fenêtres conformes à cet agrément.

- Joint de frappe : 120850
- Joints de vitrage :
  - intérieur : 120541

L'eau pouvant s'accumuler au bas des profilés horizontaux est évacuée par les orifices de drainage pratiqués dans la face apparente du profilé, selon un entraxe maximum de 100 cm et recouverts par de petits caches ou par l'utilisation d'un profilé de drainage caché appliqué au bas du dormant.

## 4.4 Accessoires

La liste suivante présente une énumération des accessoires pouvant être utilisés pour la réalisation de fenêtres conformes à cet agrément.

### 4.4.1 Profilés en aluminium sans coupure thermique

- Parcloses : type standard voir manuel p. 04-5-06.00
- Seuils : manuel p. 04-5-07.00
- Larmiers et profilés afférents : manuel p. 04-5-07.00

### 4.4.2 Pièces métalliques complémentaires

- Clames : manuel à partir de la p. 05-2-02.00
  - Clames à serfir
  - Clames à visser
- Embouts de rejet d'eau : manuel à partir de la p. 05-9-01.00

### 4.4.3 Pièces synthétiques complémentaires

- Cache des orifices de drainage : manuel p. 05-9-01.00
- Cale à vitrage : manuel p. 05-9-01.00
- Embout de maclair : manuel p05-9-01.00.

## 4.5 Vitrage

Le vitrage doit bénéficier d'un agrément ATG et/ou d'une attestation Benor.

Une liste des types de vitrage approuvés peut être consultée sur le site Internet suivant : <http://www.bcca.be>

Le système de profilés convient pour les vitrages de 13 à 61 mm d'épaisseur.

Le vitrage doit être posé conformément à la NIT 221 – la pose des vitrages en feuillure (CSTC). Une attention particulière doit être prêtée au drainage et à la ventilation de la feuillure/bord du vitrage. L'eau provenant d'infiltrations et/ou de condensation doit être évacuée efficacement via les conduits (exutoires) d'évacuation situés au bas du cadre de la fenêtre. Ceux-ci, avec les conduits (exutoires) de décompression situés dans la partie supérieure du cadre de la fenêtre, permettent une bonne circulation de l'air et un séchage rapide du bord du vitrage évitant ainsi la dégradation du joint de scellement du vitrage isolant ou de l'intercalaire en matière plastique du vitrage feuilleté éventuel.

Afin d'améliorer la valeur U de l'élément de menuiserie, des bandes isolantes peuvent être mises en place dans l'espace vide situé entre la feuillure et le bord du vitrage. Mais celles-ci pourraient empêcher le drainage et la ventilation de la feuillure/bord du vitrage. De ce fait l'eau, qui se trouverait dans la feuillure à cause d'une éventuelle infiltration ou condensation, ne serait pas évacuée efficacement (engendrant les dégradations explicitées plus haut).

Pour le moment, différents matériaux et méthodes de pose sont disponibles, mais il n'y a pas encore suffisamment d'expérience pratique ou de résultats d'études scientifiques pour pouvoir définir des critères cohérents et généralement applicables. C'est pour cette raison que l'ATG ne contient pas d'évaluation concrète concernant les effets de la pose des bandes isolantes dans la feuillure.

Outre les principes mentionnés dans cet agrément, les prescriptions individuelles ou conditions de garantie peuvent être déterminantes pour l'acceptabilité des solutions individuelles.

#### 4.6 Mastics pour le raccord au vitrage et au gros œuvre

Les mastics sont utilisés comme joints d'étanchéité du gros œuvre ou pour le masticage du vitrage en l'absence de joints préformés ; ils doivent être approuvés par l'UBA tc pour les applications utilisées et être appliqués conformément aux STS 56.1.

Les types de mastic utilisés sont les suivants :

- Pour le raccord à la maçonnerie : mastic de construction 12.5 E, 20 LM ou 25 LM.
- Pour le masticage du vitrage (en l'absence de joints préformés) : mastic de vitrage 20 LM ou 25 LM

Une liste des types de mastic approuvés peut être consultée sur le site Internet suivant : <http://www.bcca.be>

#### 4.7 Colles et mastics associés au système

Des colles associées au système sont utilisées pour la fixation des profilés l'un sur ou contre l'autre, pour l'étanchéité des maillages, aux raccords d'angle des joints et pour le montage des accessoires susmentionnés ; elles doivent être approuvées par l'UBA tc pour l'utilisation visée.

Il convient de dégraisser et de passiver les traits de scie dans l'aluminium en utilisant le dégraissant Coralclean (12894930) et le passivateur Weiss Cosmoplast 588 (12894930).

Les types de colle et de mastic utilisés sont les suivants :

- Entre deux surfaces en aluminium : 13364612
- Pour l'étanchéité de maillages : 13364612
- Pour le montage d'assemblages en T et d'équerres : 13364612
- Entre deux joints : 13364617
- Pour la fixation de matériau synthétique : 14614960

Directement après le montage, les faces apparentes seront débarrassées des restes de colle au moyen d'un nettoyant non agressif

Afin d'atteindre les performances d'étanchéité à l'eau déclarée dans cet agrément, la traverse basse ainsi que les relevés sur 10 cm seront siliconés. Une attention particulière sera prise afin de ne pas obstruer les trous d'évacuation. Voir la figure ci-dessous.

## 5 Prescriptions de montage

### 5.1 Fabrication des profilés à coupure thermique

Les profilés à coupure thermique utilisés dans le cadre de cet agrément thermique du système de fenêtres « MB-77HSB » sont fabriqués par des entreprises agréées à cet égard par le titulaire d'agrément et certifiées à ce propos par BCCA.

### 5.2 Conception et fabrication des fenêtres

Les fenêtres à coupure thermique utilisées dans le cadre de cet agrément thermique du système de fenêtres « MB-77HSB » sont conçues et fabriquées par des entreprises de menuiserie agréées à cet égard par le titulaire d'agrément et éventuellement certifiées à ce propos par BCCA.

La conception et la fabrication doivent satisfaire :

- à toute la législation et à la réglementation en vigueur
- à la NBN B 25-002-1 (pour les fenêtres)
- à la NBN S 23-002/A1/AC (pour le vitrage)
- aux prescriptions reprises dans la documentation de système du titulaire d'agrément

La liste actuelle reprenant les fabricants de menuiseries certifiés peut être consultée sur ce site Internet : [www.ubatc.be](http://www.ubatc.be).

## 6 Pose

La pose de fenêtres est réalisée conformément à la NIT 188 « La pose des menuiseries extérieures » du CSTC et aux directives de pose par le titulaire d'agrément.

## 7 Entretien

Le nettoyage du vitrage, des joints de vitrage, des ouvrants et des cadres fixes devra intervenir conformément au niveau de salissure.

Le nettoyage sera effectué à l'eau claire, éventuellement additionnée d'un peu de détergent. L'utilisation de produits agressifs ou abrasifs, de solvants organiques (ex. : alcool) ou de produits fortement alcalins (ex. : ammoniac) est interdite. Il est fortement déconseillé de procéder à un nettoyage de la menuiserie par projection d'eau sous haute pression.

Aluminium anodisé : pour éliminer les salissures fortement adhérentes, on pourra utiliser un abrasif doux ou un détergent. L'utilisation de produits basiques ou acides et de produits abrasifs bruts (par ex. : laine d'acier) est à éviter au maximum.

Aluminium laqué : les produits de nettoyage doivent être neutres (pH compris entre 6 et 8) et ne peuvent pas contenir de produits abrasifs.

L'entretien annuel se présente comme suit :

- Dégager les canaux de drainage des ouvrants et des dormants et veiller à la propreté de la chambre de décompression. Contrôler le fonctionnement de ces éléments.

- Procéder à un contrôle visuel de l'état des joints de vitrage souples, vérifier leur adhérence au support (vitrage, menuiserie, gros œuvre) et remplacer les parties défectueuses (joints dégradés par les oiseaux par exemple). Lorsque les joints sont peints, il convient, au besoin, de renouveler leur finition.
- Les profilés souples d'étanchéité à l'air doivent être nettoyés à l'eau claire, éventuellement additionnée d'un léger détergent. Il importe d'en contrôler l'état général, l'état des raccords soudés (dans les angles, par exemple) et de remplacer les parties durcies ou endommagées. Ne pas peindre ces profilés.
- Contrôler et éventuellement remplacer les joints de mastic souples de serrage entre la maçonnerie et le gros œuvre.
- Nettoyer et contrôler les grilles de ventilation (fonctionnement, fixations).
- Nettoyer la quincaillerie au moyen d'un chiffon légèrement humide et éventuellement imprégné d'un peu de détergent.
- Les parties mobiles devront être lubrifiées :
  - cylindres : graphite ou spray de silicone. Ne jamais utiliser d'huile ou de graisse.
  - garnitures : huile non agressive ou graisse sans acide
  - gâches : huile non agressive, graisse sans acide ou vaseline.
- En cas de défaut de fonctionnement, il pourra éventuellement s'avérer nécessaire de régler la quincaillerie, de la réparer ou, le cas échéant, de la remplacer.

Il conviendra de régler de nouveau la quincaillerie lorsque des problèmes de manœuvre sont rencontrés ou que l'écrasement des profilés souples d'étanchéité à l'air n'est plus assuré ; ce réglage sera effectué par un spécialiste.

## 8 Caractéristiques de performance des fenêtres

Toutes les caractéristiques de performance reprises dans cet agrément ont été déterminées par voie d'essais ou de calculs, conformément à la méthode mentionnée dans la norme NBN B 25-002-1, sur des fenêtres (ou leurs composants) conformes aux descriptions et énumérations reprises dans cet agrément.

L'état de la science permet de supposer que les fenêtres (ou leurs composants) conformes aux descriptions et énumérations reprises dans cet agrément, atteignent ces performances.

### 8.1 Performances des profilés

#### 8.1.1 Propriétés thermiques

En première approximation ou à défaut de valeurs de calcul précises (tableau 4), les valeurs  $U_f$  et  $U_{i0}$  du tableau 3 peuvent être utilisées pour tous les calculs courants.

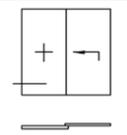
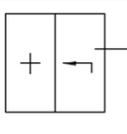
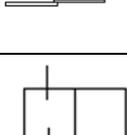
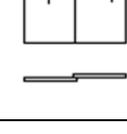
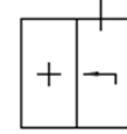
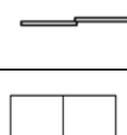
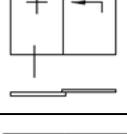
- $U_f$  représente la perméabilité thermique d'un profilé pour une coupure thermique de longueur donnée.
- $U_{i0}$  représente la perméabilité thermique d'un profilé si l'on admet que la surface développée est égale à la surface projetée pour une coupure thermique de longueur donnée. La valeur d' $U_{i0}$ , de même que les propriétés géométriques d'un profilé ou d'une combinaison de profilés, peuvent être utilisées pour calculer la valeur  $U_f$  ou  $R$ , voir la NBN B 62-002.

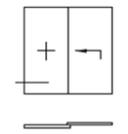
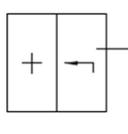
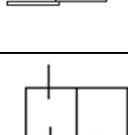
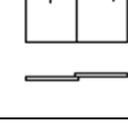
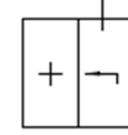
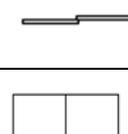
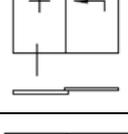
**Tableau 3 – Valeurs d' $U_{i0}$  et  $U_f$  à défaut de valeur de calcul précise**

Hauteur de la coupure thermique	Type de profilé	$U_{i0}$	$U_f$
mm		W/(m <sup>2</sup> .K)	W/(m <sup>2</sup> .K)
27	Tous les profilés dont les deux coupures thermiques mesurent 27 mm	2,56	3,02
42	Tous les profilés dont les deux coupures thermiques mesurent 42 mm	≤ 2,50	≤ 2,93

Les valeurs  $U_f$  des tableau 4, calculées avec précision, peuvent être utilisées pour les combinaisons de profilés en référence.

Tabel 1 Calcul conformément à la NBN EN ISO 10077-2 :  
Levant coulissant monorail

Dormant	Ouvrant		Largeur apparente	U <sub>r</sub> Sans mousse sous vitrage	U <sub>r</sub> avec mousse sous vitrage
			mm	W/(m <sup>2</sup> .K)	W/(m <sup>2</sup> .K)
<b>24 mm</b>					
K518800X	K518808X		134,5	3,2	3,1
K518800X	K518808X		134,5	2,5	2,3
K518800X	K518808X		152,5	3,7	3,1
K518800X	K518808X		152,5	3,1	2,6
K518800X	K518808X		134,5	3,2	3,1
K518800X	K518808X		134,5	2,8	2,7
K518800X	K518808X		114,5	3,0	2,5

Dormant	Ouvrant		Largeur apparente	U <sub>r</sub> Sans mousse sous vitrage	U <sub>r</sub> avec mousse sous vitrage
			mm	W/(m <sup>2</sup> .K)	W/(m <sup>2</sup> .K)
<b>36 mm</b>					
K518800X	K518808X		134,5	3,1	3,0
K518800X	K518808X		134,5	2,5	2,4
K518800X	K518808X		152,5	3,3	3,2
K518800X	K518808X		152,5	2,6	2,6
K518800X	K518808X		134,5	3,1	2,8
K518800X	K518808X		134,5	2,7	2,7
K518800X	K518808X		114,5	2,8	3,2

### 8.1.2 Agressivité de l'environnement

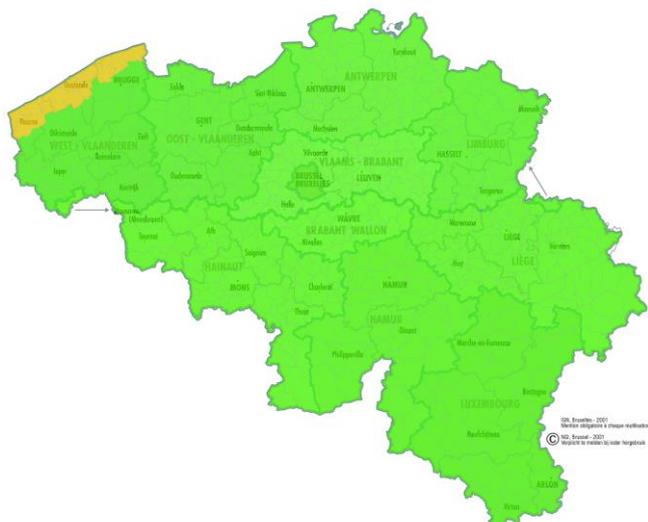
Les parties intérieures et extérieures peuvent faire l'objet d'un laquage en poudre ou d'une anodisation. Comme variante, les parties intérieures et extérieures pourront faire l'objet d'un laquage ou d'une anodisation, chacune dans une couleur différente.

Le fabricant propose des profilés et des accessoires présentant plusieurs qualités de finition et différents niveaux de résistance à l'agressivité de l'environnement. Selon la finition choisie, les profilés conviendront à une utilisation dans des zones climatiques données. La résistance de la quincaillerie à l'agressivité de l'environnement constitue également un facteur limitatif, voir à ce propos le tableau 3 ; la résistance de la fenêtre à l'agressivité de l'environnement est celle du plus faible élément des profilés et de la quincaillerie.

Le tableau 8 ci-après reprend, selon l'agressivité géographique ou locale, la qualité de finition minimum requise.

**Tabel 2 – Niveaux d'agressivité concernant la finition**

Agressivité géographique	Anodisation	Laquage	Résistance à la corrosion minimum de la quincaillerie, conformément à la NBN EN 1670
Faible « zone rurale »	20 µm	Standard	Classe 3
Modérée « zone rurale-industrielle »	20 µm	Standard	Classe 3
Modérée « zone rurale-côtière »	20 µm	Standard	Classe 3
Moyenne "zone industrielle-côtière"	20 µm	Standard	Classe 4
Sévère (« zone côtière »)	25 µm	« Seaside »	Classe 4 <sup>(1)</sup>
Sévère (facteurs d'agressivité locaux)	25 µm	« Seaside »	Classe 4 <sup>(1)</sup>
<sup>(1)</sup> : L'utilisation d'une quincaillerie présentant une résistance à la corrosion de classe 5 peut être envisagée si l'inspection et l'entretien de la quincaillerie ne peuvent pas être assurés facilement par l'utilisateur.			



**Fig. 1: Zones d'agressivité géographique**

Quel que soit le type de climat, il convient toujours d'examiner s'il existe des niveaux d'agressivité locale :

- proximité de trains ou de trams,
- proximité d'aéroports,
- retombées industrielles de chlorure,
- situation dans des zones urbaines densément peuplées,
- influence locale accrue de la pollution (présence de chantier)
- nettoyage moindre ou insuffisant de la menuiserie par le processus de lavage naturel par l'eau de pluie compte tenu du relief de la façade, d'angles cachés ou d'autres situations,
- climats intérieurs, comme les piscines (selon le mode de traitement de l'eau), les halls de compostage, le stockage de produits corrosifs,
- proximité d'élevage intensif

**8.1.2.1 Profilés anodisés**

L'anodisation satisfait aux normes de qualité Qualanod et les exécutants de cette anodisation sont certifiés par Qualubel (Qualubel VZW, Chemin des Sœurs 7, B-1320 Beauvechain – [www.qualubel.be](http://www.qualubel.be)).

Les profilés anodisés sont disponibles en deux qualités :

- a. Procédé d'anodisation à 20 µm

Le prétraitement consiste en un dégraissage et un décapage chimique, avant que le profilé soit anodisé et compacté pour obtenir une épaisseur de couche moyenne de 20 µm. Localement, l'épaisseur de couche peut s'établir à 16 µm.

- b. Procédé d'anodisation à 25 µm

Le prétraitement consiste en un dégraissage et un décapage chimique, avant que le profilé soit anodisé et compacté pour obtenir une épaisseur de couche moyenne de 25 µm. Localement, l'épaisseur de couche peut s'établir à 20 µm.

La surface anodisée est de couleur naturelle ou colorée par électrolyse (par ex. en noir ou en bronze) ; un nuancier peut être obtenu auprès du titulaire d'agrément et du fabricant de menuiseries.

**8.1.2.2 Profilés laqués**

Le laquage satisfait aux normes de qualité Qualicoat et les exécutants sont certifiés par Qualubel.

Les profilés laqués sont disponibles en deux qualités :

- a. Procédé de laquage standard

Le prétraitement des profilés est assuré par :

- Application d'une lasure (1 g/m<sup>2</sup>) ou
- Application d'une lasure (1 g/m<sup>2</sup>) et d'une couche de conversion

La couche de laque est appliquée par-dessus en une seule opération.

- b. Procédé de laquage « Seaside »

Le prétraitement des profilés est assuré par application d'une lasure (2 g/m<sup>2</sup>) et d'une couche de conversion. La couche de laque est appliquée par-dessus en deux opérations.

La surface laquée peut être réalisée en une série de coloris, de niveaux de brillance et de textures, un nuancier peut être obtenu auprès du titulaire d'agrément et du fabricant de menuiseries.

## **8.2 Performances des fenêtres**

Selon la perméabilité à l'air, l'étanchéité à l'eau et la résistance aux effets du vent, les forces de manœuvre, la résistance à l'abus d'utilisation et la résistance à l'utilisation répétée, les différentes fenêtres peuvent être utilisées pour les types de bâtiments indiqués, conformément au tableau suivant.



Tabel 3 – Aptitude des fenêtres en fonction de la classe de rugosité du terrain et de l'utilisation à prévoir

	<b>Fenêtre levante coulissante</b>
<b>Mode d'ouverture</b>	Levant Coulissant
<b>Quincaillerie</b>	GU 934

<b>Classe de rugosité du terrain</b>	<b>Hauteur de pose des fenêtres (à partir du sol), conformément aux règles prévues à la NBN B 25-002-1, § 5.2.2.1</b>
<b>Zone côtière (classe I)</b>	-
<b>Zone rurale (classe II)</b>	-
<b>Zone forestière (classe III)</b>	≤ 10 m
<b>Ville (classe IV)</b>	≤ 25 m

<b>Applicabilité en fonction :</b>	<b>Applicabilité conformément aux règles prévues à la NBN B 25-002-1 et au pr STS 52.2</b>
<b>des capacités physiques de l'utilisateur (voir la NBN B 25-002-1 § 5.2.2.2)</b>	pour toutes les applications normales
<b>de l'abus d'utilisation à prévoir (voir la NBN B 25-002-1, § 5.2.2.2)</b>	utilisation intensive, écoles, lieux publics
<b>de la fréquence d'utilisation à prévoir (voir la NBN B 25-002-1, § 5.2.2.11)</b>	pour toutes les applications (l'évaluation n'est pas distinctive)
<b>de la résistance aux chocs requise (voir la NBN B 25-002-1, § 5.2.2.10)</b>	Classe 5 (de l'intérieur vers l'extérieur)
<b>de la résistance à l'effraction requise (voir la NBN B 25-002-1, § 5.2.2.5)</b>	Non déterminé
<b>de la résistance à la corrosion (voir les STS 52.2 § 4.2.1)</b>	zones I à IV

### 8.3 Substances réglementées

Le titulaire d'agrément déclare être en conformité avec le règlement européen (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006) concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) pour les éléments du système fournis par le titulaire d'ATG.

Voir :

[http://economie.fgov.be/fr/entreprises/domaines\\_specifiques/Chimie/REACH/index.jsp](http://economie.fgov.be/fr/entreprises/domaines_specifiques/Chimie/REACH/index.jsp)

### 8.4 Performances acoustiques

Une fenêtre présentant la composition ci-après a été testée conformément aux normes NBN EN ISO 717-1 ; les résultats peuvent être utilisés pour comparer différents types de fenêtres ou de vitrages.

Tabel 4 – Performances acoustiques

Type de fenêtre	Fenêtre levante coulissante
<b>Profilé dormant</b>	K518800X
<b>Profilé d'ouvrant</b>	K518810X
<b>Joint central</b>	-
<b>Joint de frappe extérieur</b>	120850
<b>Joint de vitrage intérieur/extérieur</b>	120541 / 120518
<b>Latte à vitrage</b>	K431621X
<b>Quincaillerie</b>	GU
<b>Force de fermeture</b>	-
<b>Largeur x hauteur</b>	3800 x 3048
<b>Vitrage</b>	44.2/12/6/12/44.2
<b>Performance du vitrage</b>	-
<b>Performances fenêtre R<sub>w</sub> (C; C<sub>tr</sub>) – dB</b>	<b>41 (-2 ; -6) dB</b>

## 8.5 Résistance aux chocs

Une fenêtre présentant la composition ci-après a été testée conformément à la norme NBN EN 13049

Tabel 5 – Prestation de résistance aux chocs

Type de fenêtre	Levante coulissante
Profilé dormant	K518800X
Profilé d'ouvrant	K518810X
Joint central	-
Joint de frappe extérieur	120850
Joint de vitrage intérieur/extérieur	120541 / 120518
Latte à vitrage	K431621X
Quincaillerie	GU
Largeur x Hauteur	2800 x 2700
Vitrage	8/14/4/14/6
Direction de l'impact	De l'intérieur vers l'extérieur
Prestations	Classe 5 (hauteur : 950 mm)

## 8.6 Résistance à l'effraction

La résistance à l'effraction d'une fenêtre n'a pas été établie. Par conséquent, la fenêtre ne dispose pas d'une classification concernant la résistance à l'effraction.

## 8.7 Autres propriétés

### 8.7.1 Résistance à la charge de neige

La résistance à la charge de neige et à la charge permanente d'une fenêtre n'a pas été établie. Cette propriété n'est pas pertinente en cas de fenêtre placée à la verticale. Par conséquent, la fenêtre ne dispose pas d'une classification concernant la résistance à la charge de neige et à la charge permanente.

### 8.7.2 Réaction au feu

La réaction au feu d'une fenêtre n'a pas été établie. Les fenêtres présentant une réaction au feu donnée font l'objet d'un examen BENOR/ATG distinct.

### 8.7.3 Comportement à l'exposition au feu extérieur

Le comportement à l'exposition au feu extérieur d'une fenêtre n'a pas été établi. Les fenêtres présentant un comportement à l'exposition au feu extérieur donné font l'objet d'un examen BENOR/ATG distinct.

### 8.7.4 Possibilité de déverrouillage

Cette propriété n'est pas pertinente pour les fenêtres.

### 8.7.5 Propriétés de rayonnement

Les propriétés de rayonnement de la fenêtre sont celles du panneau de remplissage à monter dans la fenêtre.

Si la fenêtre ne comporte pas de vitrage transparent, le facteur solaire « g » et le facteur de transmission lumineuse «  $\tau_v$  » de la fenêtre sont tels que  $g = 0$  et que  $\tau_v = 0$ .

## 8.7.6 Durabilité

La durabilité des fenêtres dépend des performances à long terme des composants individuels et des matériaux ainsi que du montage du produit et de son entretien.

La description reprise dans l'agrément ainsi que les documents auxquels il est fait référence présentent une description complète des composants, leur finition et l'entretien voulu.

Par le choix des matériaux (y compris le revêtement, la protection, la composition et l'épaisseur), le titulaire d'agrément assure une durée de vie raisonnable sur le plan économique, compte tenu des prescriptions d'entretien mentionnées.

### 8.7.7 Ventilation

Les propriétés de ventilation de la fenêtre sont celles du dispositif de ventilation à monter dans ou à la fenêtre.

Si la fenêtre ne comporte pas de dispositifs de ventilation, la caractéristique de circulation d'air « K », l'exposant du débit d'air « n » et la surface géométrique libre « A » de la fenêtre sont tels que  $K = 0$ ; n et A n'étant pas déterminés.

### 8.7.8 Résistance aux balles

La résistance aux balles d'une fenêtre n'a pas été établie. Par conséquent, la fenêtre ne dispose pas d'une classification concernant la résistance aux balles.

### 8.7.9 Résistance à l'explosion

La résistance à l'explosion d'une fenêtre n'a pas été établie. Par conséquent, la fenêtre ne dispose pas d'une classification concernant la résistance à l'explosion.

### 8.7.10 Comportement entre différents climats

Le comportement d'une fenêtre entre différents climats n'a pas été établi.

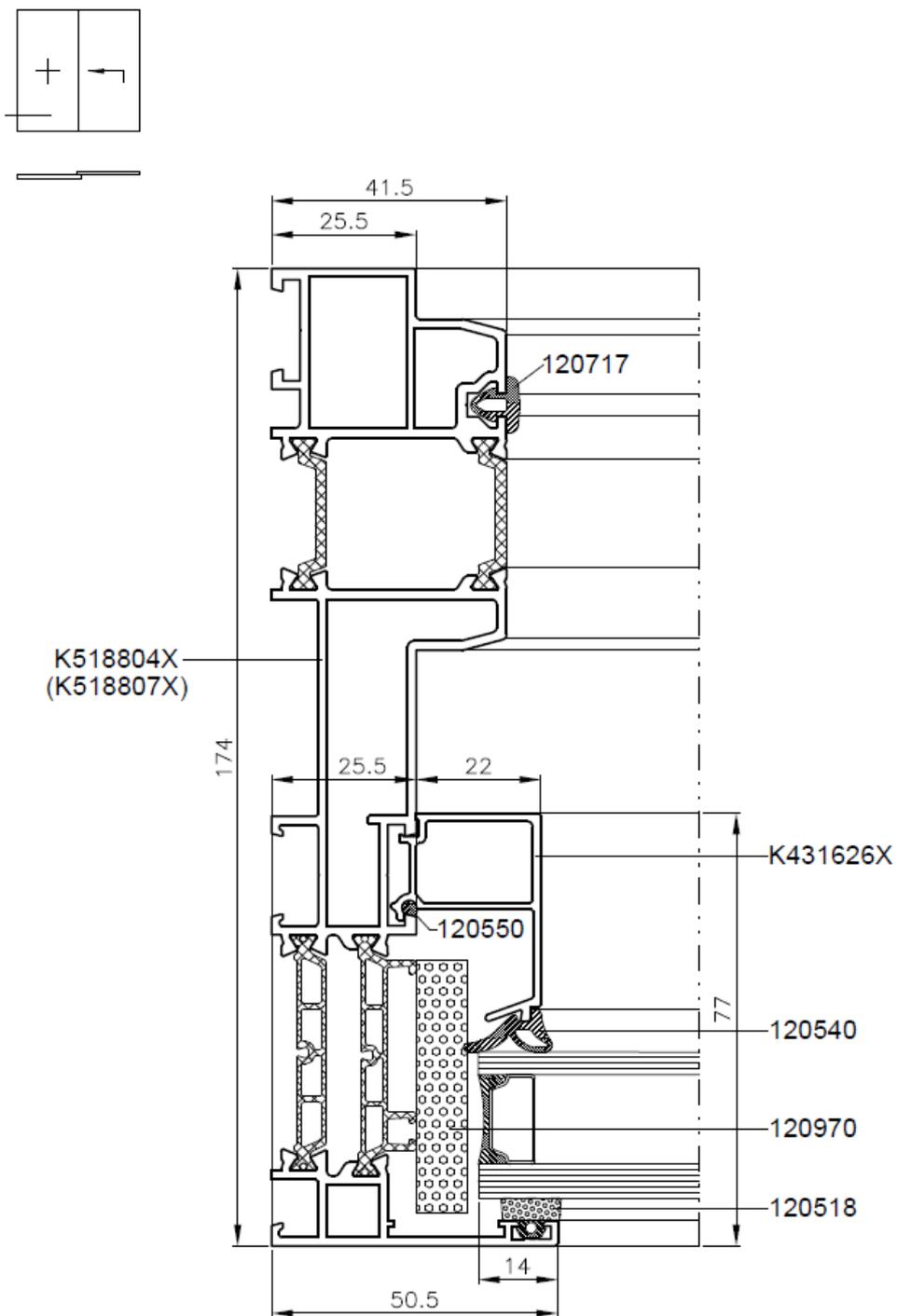
Pour les fenêtres vitrées transparentes, on admet qu'elles sont aptes à être exposées à un rayonnement solaire intense et à de fortes différences de température. Cette observation ne s'applique pas aux fenêtres comportant un panneau de remplissage non transparent.

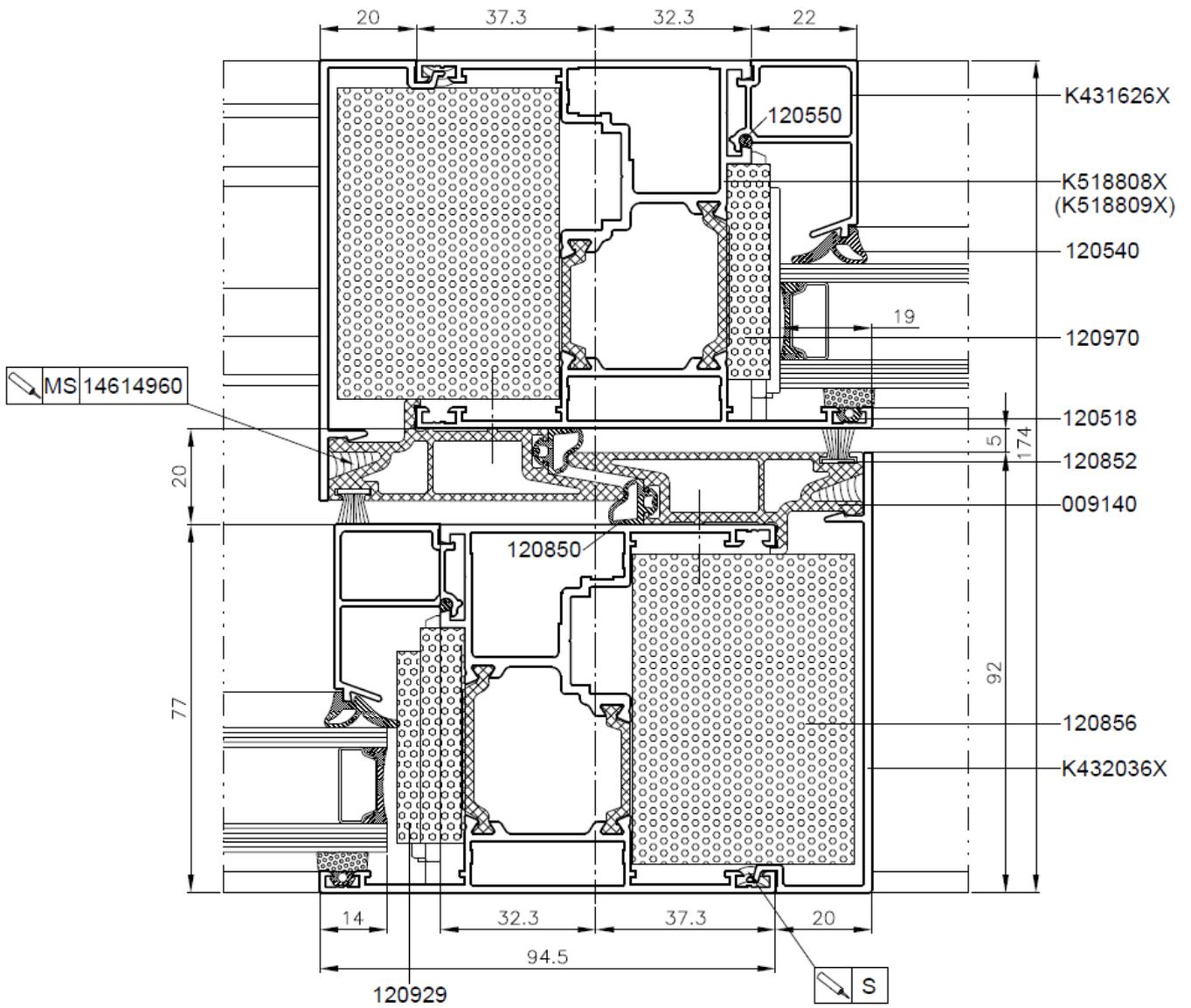
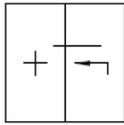
## 9 Conditions

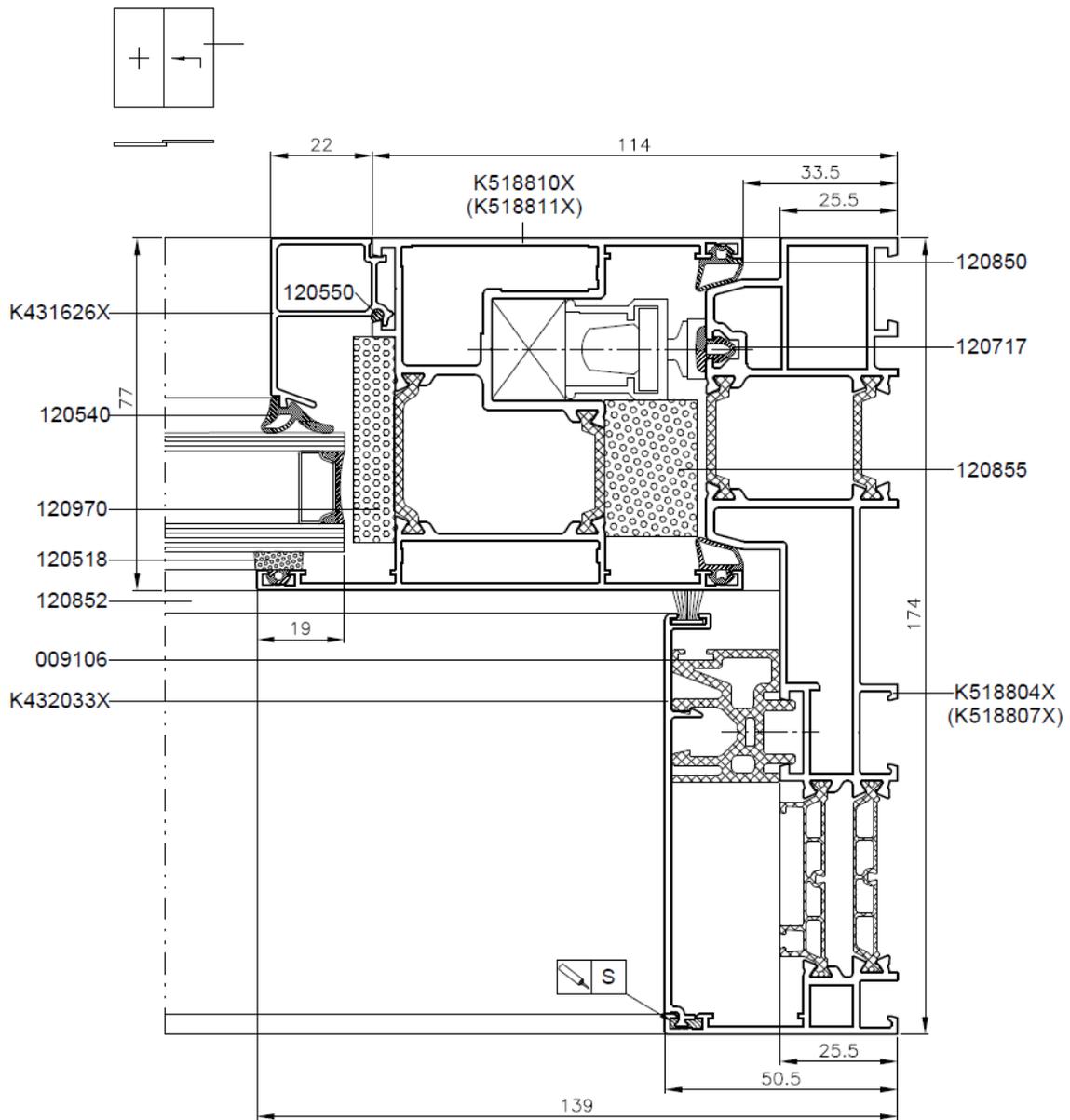
- A. Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au système mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B. Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C. Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D. Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du système, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.

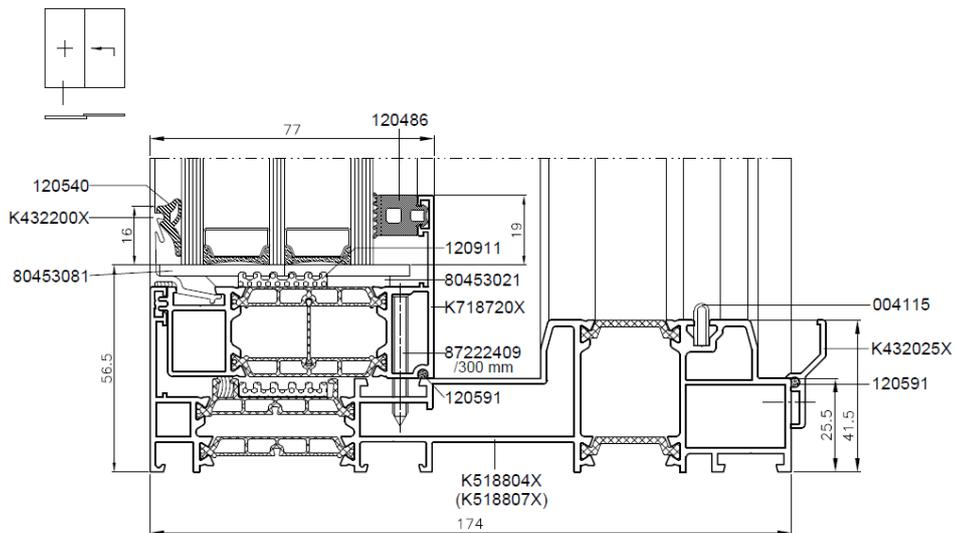
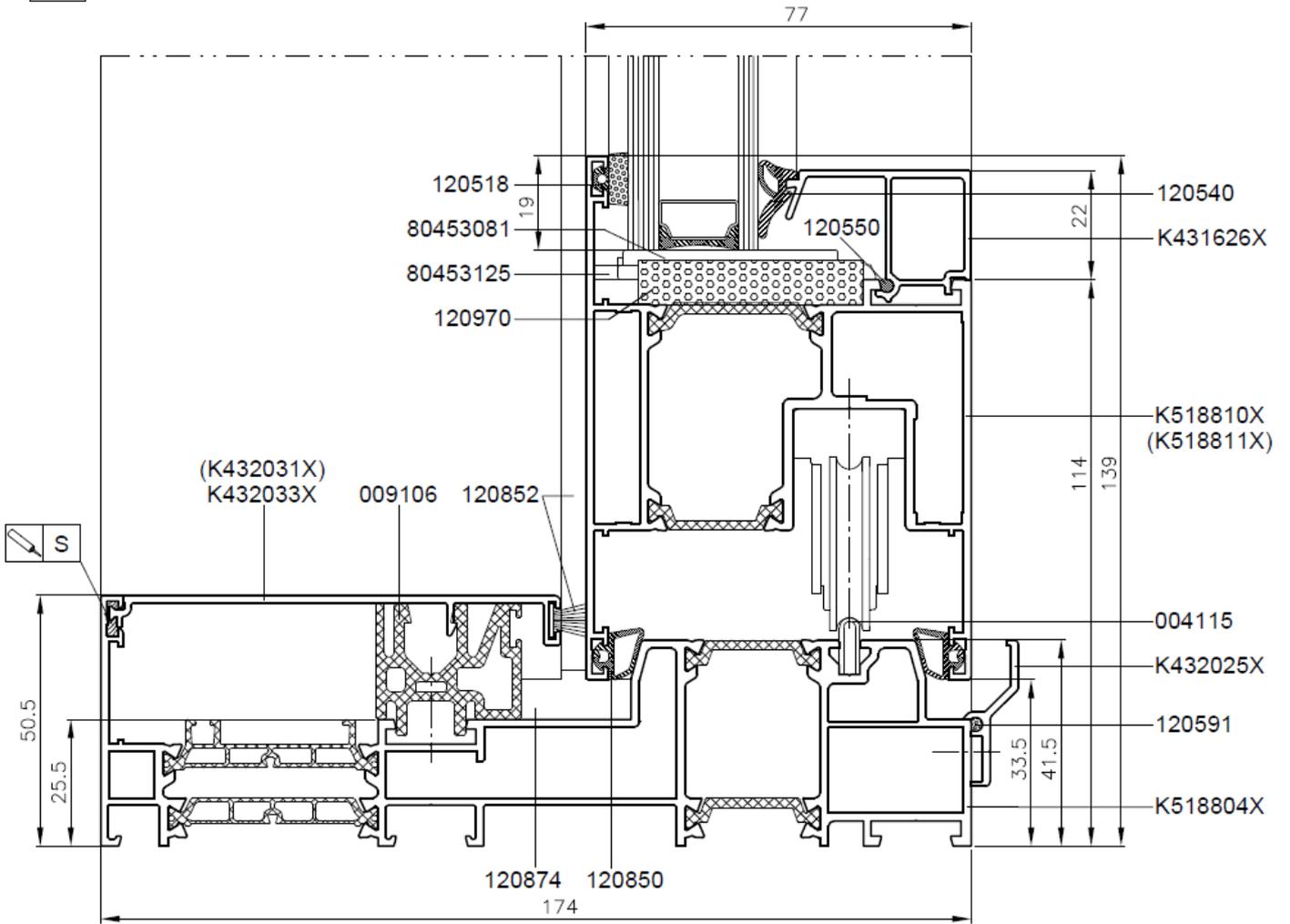
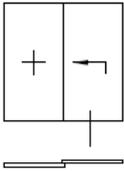
- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du système. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du système, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 3080) et du délai de validité.
- I.** L'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 9.

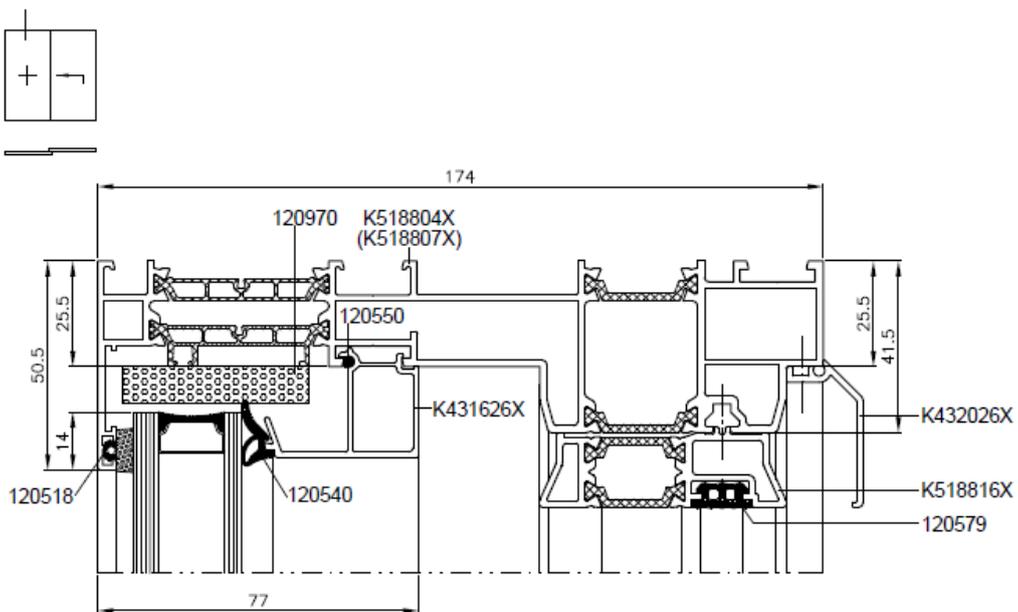
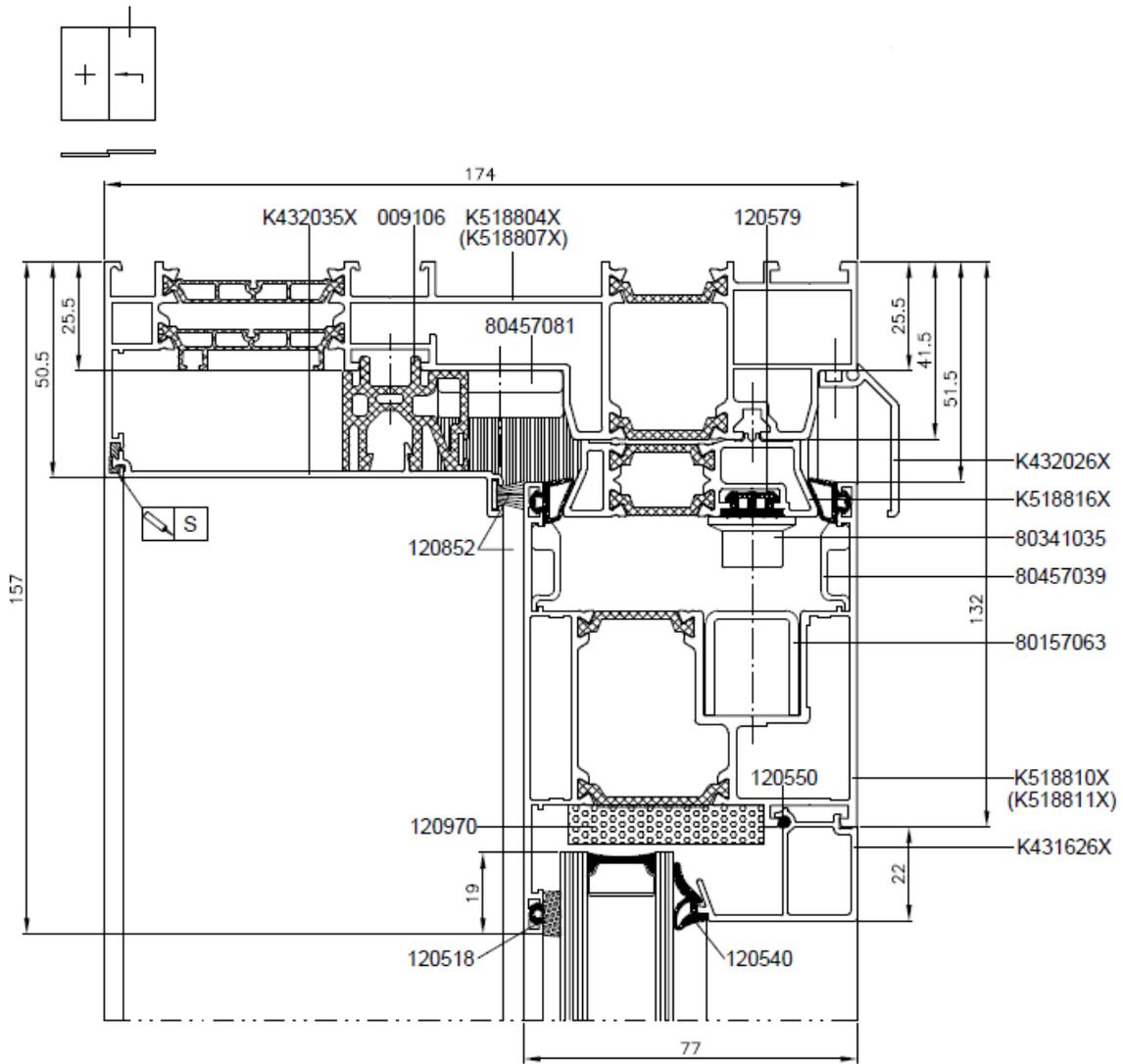
# 10 Figures







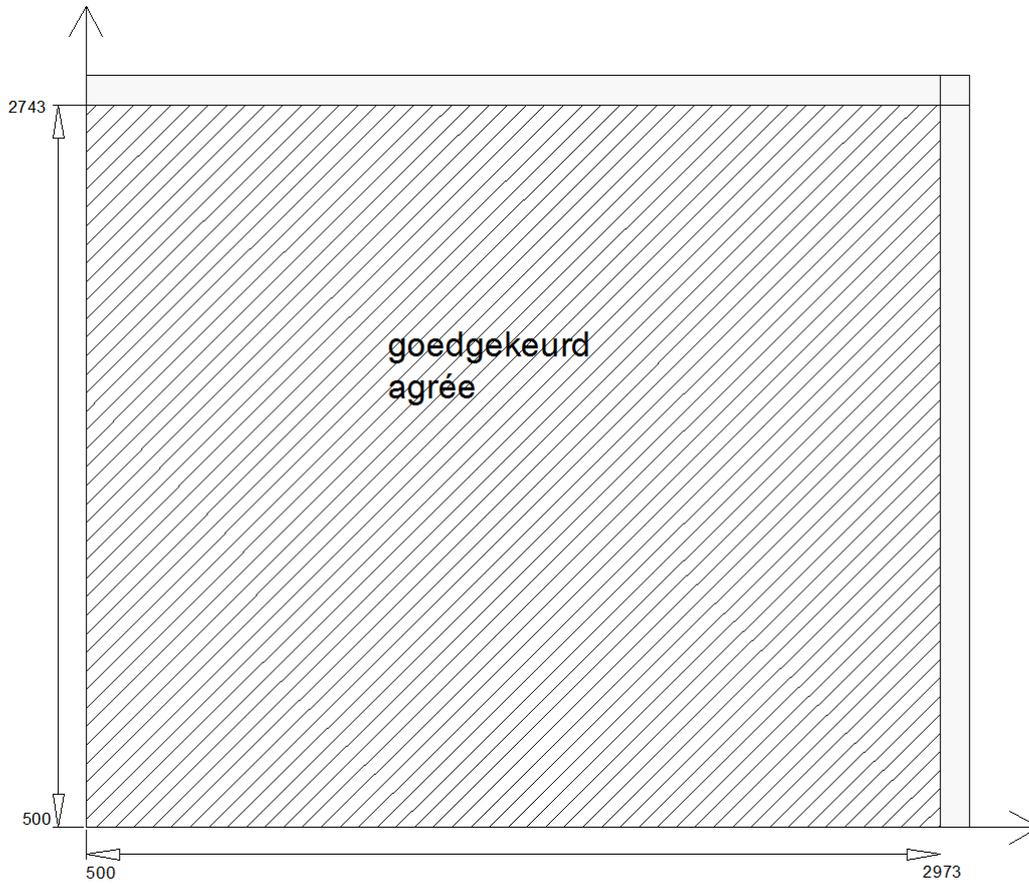






## 11 Annexes

Fiche : « Annexe 1 » - Diagramme quincaillerie



		<b>Fenêtres Coulissante</b>
<b>Mode d'ouverture</b>		Levant-coulissant
<b>4.2</b>	Résistance à l'action du vent	C2
<b>4.3</b>	Résistance à la charge de neige	Non déterminé, voir le paragraphe 8.7.1.
<b>4.4.1</b>	Réaction au feu	Non déterminé, voir le paragraphe 8.7.2.
<b>4.4.2</b>	Comportement à l'exposition au feu extérieur	Non déterminé, voir le paragraphe 8.7.3.
<b>4.5</b>	Étanchéité à l'eau	9A
<b>4.6</b>	Substances dangereuses	Voir le paragraphe 8.3
<b>4.7</b>	Résistance aux chocs	Classe 5 de l'intérieur vers l'extérieur
<b>4.8</b>	Capacité résistante des dispositifs de sécurité	Pas applicable
<b>4.11</b>	Performances acoustiques	Voir le paragraphe 8.4
<b>4.12</b>	Coefficient de transmission thermique	Voir le paragraphe 8.1.1.
<b>4.13</b>	Propriétés antiradiation	Voir la déclaration du fabricant du vitrage, voir le paragraphe 8.7.5
<b>4.14</b>	Perméabilité à l'air	4
<b>4.15</b>	Durabilité	Satisfait, voir le paragraphe 8.7.6.
<b>4.16</b>	Forces de manœuvre	1
<b>4.17</b>	Résistance mécanique	4
<b>4.18</b>	Ventilation	Voir la déclaration du fabricant des dispositifs de ventilation, voir le paragraphe 8.7.7
<b>4.19</b>	Résistance aux balles	Non déterminé, voir le paragraphe 8.7.8.
<b>4.20</b>	Résistance à l'explosion	Non déterminé, voir le paragraphe 8.7.9.
<b>4.21</b>	Résistance à l'ouverture et à la fermeture répétées	Non déterminé, (quincaillerie : classe 5)
<b>4.22</b>	Comportement entre différents climats	Non déterminé, voir le paragraphe 8.7.10.
<b>4.23</b>	Résistance à l'effraction	Non déterminé



L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEAtc, voir [www.ueatc.eu](http://www.ueatc.eu)) notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir [www.eota.eu](http://www.eota.eu)). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).



L'Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "FACADES", accordé le 17 mars 2017.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 28 juin 2017.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification



Benny De Blaere, directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le système, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.ubatc.be](http://www.ubatc.be)).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

